



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 7 février 2024

### VIGILANCE JAUNE

L'archipel de la Guadeloupe est placé en vigilance jaune depuis 17h00 pour fortes pluies et orages et vagues-submersion. En fonction de l'évolution de ce front pluvio-orageux, il pourrait être envisagé de passer en vigilance orange jeudi 8 février à midi.

Le préfet rappelle les mesures individuelles de comportement à observer ;

- ➔ Informez-vous de la situation météorologique et soyez particulièrement prudents :
  - si vous devez pratiquer des sports à risque en extérieur,
  - si vos activités de plein air sont situées dans une zone exposée, sur terre, notamment en montagne, près des cours d'eau, comme en mer ;
  - si vous devez circuler dans des zones inondables (franchissement de gués ou de passages bas encaissés),
- ➔ en cas d'orage : évitez l'utilisation des téléphones et des appareils électriques. Ne vous abritez pas dans une zone boisée, tout près de pylônes ou poteaux,
- ➔ si vous devez pratiquer des sports à risque en bordure de mers ;
- ➔ si vos activités de plein air sont situées dans une zone exposée, près des plages, mais aussi et surtout en mer.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*